Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 056-215600974-20260423-2026_33-DE

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 23 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-trois avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le seize avril deux mil vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de M. LE CALVÉ Pascal, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 22

Étaient présents :
M. LE CALVE Pascal, M. KERVADEC Hervé, Mme PUREN Isabelle, M. MAHO Thierry, Mme JACOB Marina, M. JOSSE Sylvain, Mme SIMON Julie, M. BOUCHARD Clément, Mme MORVILLE-HEURTEBIS Anne, M. ROLLAND Jérôme, Mme LE LIBOUX Leslie, Mme LEMEL Evelyne, M. COSTA Sébastien, Mme STEPHANT Sabrina, Mme LE NEILLON Catherine, M. COLLET Boris, Mme BERTUZZI Jessica, M. LEROUX Mathis, Mme KERVADEC Héloïse, M. MALLET Patrick, M. LE ROCH Freddy, Mme DURIEZ Christine.

Avaient donné pouvoir :
M. BUCHER Aurélien a donné pouvoir à M. LE CALVE Pascal.
Mme BONNEC Katia a donné pouvoir à Mme JACOB Marina.
M. TUAL Matthieu a donné pouvoir à M. BOUCHARD Clément.
Mme GAGNON Béatrice a donné pouvoir à M. MALLET Patrick.
M. MURAILLE Arnaud a donné pouvoir à M. JOSSE Sylvain.

Mme LEMEL Evelyne a été désignée secrétaire de séance.

N°	OBJET
2026-33	**Affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement – exercice 2025.**

Le Compte Administratif de l'exercice 2025 a été approuvé lors du Conseil Municipal du 27 février 2026 (délibération n° 2026-03). Il présentait un excédent de fonctionnement cumulé de 1 100 411,81 €.

A)	Résultat 2024 reporté :	0,00 €uros
B)	Résultat de l'exercice 2025 : excédent	1 100 411,81 €uros
C)	*Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)*	1 100 411,81 €uros
D)	Solde d'exécution d'investissement 2025	458 361,10 €uros
E)	Reste à réaliser d'investissement 2025	0,00 €uros
F)	*BESOIN DE FINANCEMENT (=E -D)*	0,00 €uros

Envoyé en préfecture le 24/04/2026
Reçu en préfecture le 24/04/2026
Publié le
ID : 056-215600974-20260423-2026_33-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à vingt-six voix pour et une abstention, décide d'affecter en réserves d'investissement capitalisé (article 1068 de la section d'investissement) 1 100 411,81 €.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pascal LE CALVE

